

3 septembre 2008

## ACCORD

**CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES  
APPLICABLES AUX VEHICULES A ROUES, AUX EQUIPEMENTS ET AUX PIECES  
SUSCEPTIBLES D'ETRE MONTES OU UTILISES SUR UN VEHICULE A ROUES ET  
LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE RECIPROQUE DES HOMOLOGATIONS  
DELIVREES CONFORMEMENT A CES PRESCRIPTIONS \*/**

(Révision 2, comprenant les amendements entrés en vigueur le 16 octobre 1995)

---

**Additif 12 : Règlement No 13**

**Révision 6 - Amendement 1 - Erratum**

**PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES A L'HOMOLOGATION DES  
VEHICULES DES CATEGORIES M, N ET O EN CE QUI CONCERNE LE FREINAGE**



**NATIONS UNIES**

---

\*/ Ancien titre de l'Accord

Accord concernant l'Adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, en date, à Genève, du 20 mars 1958.

Page 2

En haut de page, insérer les amendements suivants:

Table des matières, annexe 19

Insérer les nouveaux appendices 7 et 8, ainsi conçu

Annexe 19 – Appendice 7 – Fiche technique de la fonction de contrôle de la stabilité du véhicule

Annexe 19 – Appendice 8 – Procès-verbal d'essai de la fonction de contrôle de la stabilité du véhicule

Les appendices 7 et 8 deviennent les appendices 9 et 10.

Paragraphes 2.32 à 2.32.2.2

Au lieu de 2.32, 2.32.1, 2.32.2, 2.32.2.1 et 2.32.2.2 lire 2.34, 2.34.1, 2.34.2, 2.34.2.1 et 2.34.2.2.

Page 3

Paragraphe 12.1.7

Au lieu de 12.1.7 lire 12.1.6

Page 4

Paragraphe 12.4.1, dans le tableau

A la deuxième colonne, au lieu de Les Parties contractantes peuvent lire Les Parties contractantes qui appliquent ce Règlement doivent

A la troisième colonne, au lieu de Les Parties contractantes doivent lire Les Parties contractantes qui appliquent ce Règlement peuvent

Page 10

Appendice 7

Au lieu de L'appendice 7 devient l'appendice 9 lire Les appendices 7 et 8 deviennent les appendices 9 et 10

Page 11

Avant le paragraphe 9.1.8, insérer l'amendement suivant:

Les paragraphes 8 à 8.1.7.1 deviennent les paragraphes 9 à 9.1.7.1.

Le paragraphe 9.1.8

Au lieu de Le paragraphe 9.1.8 devient le paragraphe 9.1.9 lire Les paragraphes 8.1.8 et 8.1.8.1 deviennent les paragraphes 9.1.9 et 9.1.9.1.

-----